

DECLARATION DE SAILLIE-NAISSANCE

Remplie en majuscules et sans ratures, elle doit être envoyée dans les 30 jours qui suivent la naissance et comporter deux signatures originales : 1) celle du propriétaire de la femelle, 2) celle du propriétaire du mâle, *même si c'est la même personne.*

Précisez bien votre prénom ainsi que Monsieur ou Madame, ceci afin d'éviter toute confusion avec des éleveurs portant le même patronyme ou toute confusion sur le prénom lorsqu'il peut être des deux genres.

DATE DE SAILLIE : n'oubliez pas de la noter et n'indiquez qu'une seule date (le premier jour).
La durée de gestation est automatique.

NOM DES GENITEURS : indiquez bien le **nom complet**. Recopiez-le à l'identique sur le pedigree (avec les espaces, tirets, apostrophes). Si le nom est incomplet l'ordinateur ne pourra pas le retrouver.
Notez bien le n° de pedigree dans la case du formulaire.

RACE DU CHAT : Notez la race en entier (Ex. CHARTREUX surtout pas "CHA")

LORS DE LA PREMIERE DEMANDE il faut joindre :

(ces pièces ne sont plus demandées pour les demandes suivantes et si les géniteurs sont toujours au même nom)

- **Copie de votre affixe** si vous en possédez un. Précisez s'il est utilisé en préfixe (avant le nom du chat) ou en suffixe (précisez aussi l'article souhaité s'il ne figure pas sur le certificat "de - des - de la ...")
- **Si vous n'avez pas d'affixe il est indispensable que vous en preniez un** (soit auprès du LOOF soit auprès d'un club). *L'affixe doit obligatoirement être au nom du propriétaire de la femelle reproductrice.*
- **Copie des cartes d'identification des géniteurs** (s'ils n'ont jamais reproduit sous votre nom).
(Carte définitive du SIEV, pas de carte provisoire de transfert de propriété)
Sur la carte d'identification, la femelle reproductrice doit impérativement être au nom et prénom de l'éleveur, l'étalon au nom et prénom du propriétaire mentionné sur le formulaire.

Les cartes d'identification doivent être lisibles (surtout le numéro) et non surchargées ni raturées.

Nous attirons votre attention sur les risques encourus en cas de fausse déclaration (ils sont clairement mentionnés sur les cartes d'identification).

- **Copie des pedigrees des géniteurs** (s'ils ne sont pas déjà enregistrés chez nous, ou délivrés par nous)
- **Les diplômes de titres que vous n'avez pas déjà fournis**

(vous ne devez en aucun cas nous faire parvenir les copies de vos résultats d'exposition mais les adresser à un club qui vous établira le diplôme. C'est la copie du diplôme qui nous est nécessaire).

|| Même si les diplômes sont validés par le Loof, ils ne sont pas validés dans nos services mais par un membre du CA du LOOF, nous n'en avons donc aucune trace dans nos dossiers et sommes obligés de vous en demander copie.

- **Indiquez le nombre total de chatons nés.** Si vous avez des doutes sur le sexe ce n'est pas grave, nous régulariserons au moment de la demande de pedigree. *Ne retardez pas l'envoi de votre déclaration pour cela.*
- **Règlement en un chèque global par dossier (10 euros par chaton)** exemple : pour 4 chatons : 40 euros
Si vous êtes hors délai vous devrez vous acquitter de 10 euros supplémentaires par chaton (ex. pour 4 chatons : 80 euros).
Si vous nous adressez plusieurs dossiers il est impératif de faire un chèque différent par dossier.

Suite à la réception de votre déclaration vous recevez désormais un formulaire de demande de pedigree pré-rempli.

Cela vous permet d'opérer une vérification afin d'éviter des erreurs.

Dans ce cas corrigez les erreurs et ne renvoyez le document qu'au moment de la demande de pedigree, pas avant.
(Sinon cela retardera le traitement de votre dossier et aucune correction ne sera effectuée avant la demande effective de pedigree).

Le numéro vous permettant l'inscription en exposition ne vous est pas délivré à la déclaration de saillie-naissance, il n'est délivré qu'à réception de votre demande de pedigree, dans les 8 jours, uniquement lorsque les cartes d'identification des chatons et le paiement sont au dossier. On ne peut garantir aucun délai lorsqu'il s'agit de retour de pièce sur dossier de demande de pedigree incomplet.

Les déclarations doivent se faire uniquement par courrier sur des originaux signés.

Le cachet de la poste faisant foi pour la date de déclaration. Nous n'acceptons aucune demande par fax ou email.

Liste des chatons disponibles

Vos portées peuvent désormais figurer sur la liste des chatons de race disponibles. Cette liste peut être consultée sur le site du Loof. L'internaute intéressé par une portée peut être mis en relation avec l'éleveur concerné.

Les coordonnées de l'éleveur n'apparaissent pas (voir les modalités sur le site du Loof).

Si vous souhaitez que vos portées figurent dans cette liste n'oubliez pas de signer la case au dos et d'indiquer votre email.

Si vous avez un doute pour remplir vos déclarations, contactez nous par email: " technic@loof.asso.fr" (c'est plus facile) ou téléphonez-nous au 01 41 71 03 35 (soyez compréhensifs car nos lignes sont très occupées).